

Lésigny, le 26 juin 2023

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LESIGNY

Réunion du 22 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice	29
Nombre de conseillers présents	19
Nombre de conseillers représentés	9
Nombre d'absents	1

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LESIGNY

- Approbation du précédent compte-rendu du conseil municipal du 9 juin 2023
- Compte-rendu des décisions municipales
- Rapport annuel du délégataire du service de l'eau – exercice 2022
- Rapport annuel du délégataire du service de l'assainissement – exercice 2022
- Rapport annuel d'activité du SPANC – exercice 2022
- Convention constitutive de groupement de commandes, entre le SMAEP de l'Ouest Briard et la Commune de Lésigny relative à la réalisation d'une étude de Schéma Directeur d'Eau Potable
- Convention de servitude entre la commune de Lésigny et le SDESM relative à l'enfouissement des réseaux sur la parcelle AN n°149 rue de la Fontaine
- Règlement des droits de voirie et redevance pour occupation du domaine public
- Approbation du plan de formation au titre de l'année 2023
- Délégation à Monsieur le Maire en matière de gestion de trésorerie et dans le domaine particulier des comptes à terme
- Modification du règlement intérieur de la restauration scolaire
- Convention de financement et de gestion du Fonds de Solidarité Logement (FSL) avec le Conseil départemental de Seine-et-Marne
- Convention de transport pour le séjour vacances seniors avec l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV) en 2023
- Bail à réhabilitation de trois logements, au 13 rue de villarceau avec l'association SOLIHA
- Autorisation de dépôt d'une déclaration préalable pour la réfection du lavoir de la rue de la Fontaine
- Autorisation de dépôt d'une déclaration préalable pour le remplacement des panneaux d'affichage administratif de la Mairie
- Autorisation de dépôt d'un permis de construire pour la pose de constructions modulaires au stade de football de Maison Blanche
- Autorisation de dépôt d'une déclaration préalable pour le remplacement des éléments de clôture du court de tennis couvert extérieur de l'Entre-Deux- Parcs

Le maire,
Michel PAPIN

